



Loire
FORÉZ
Agglo

Plan Local d'urbanisme intercommunal

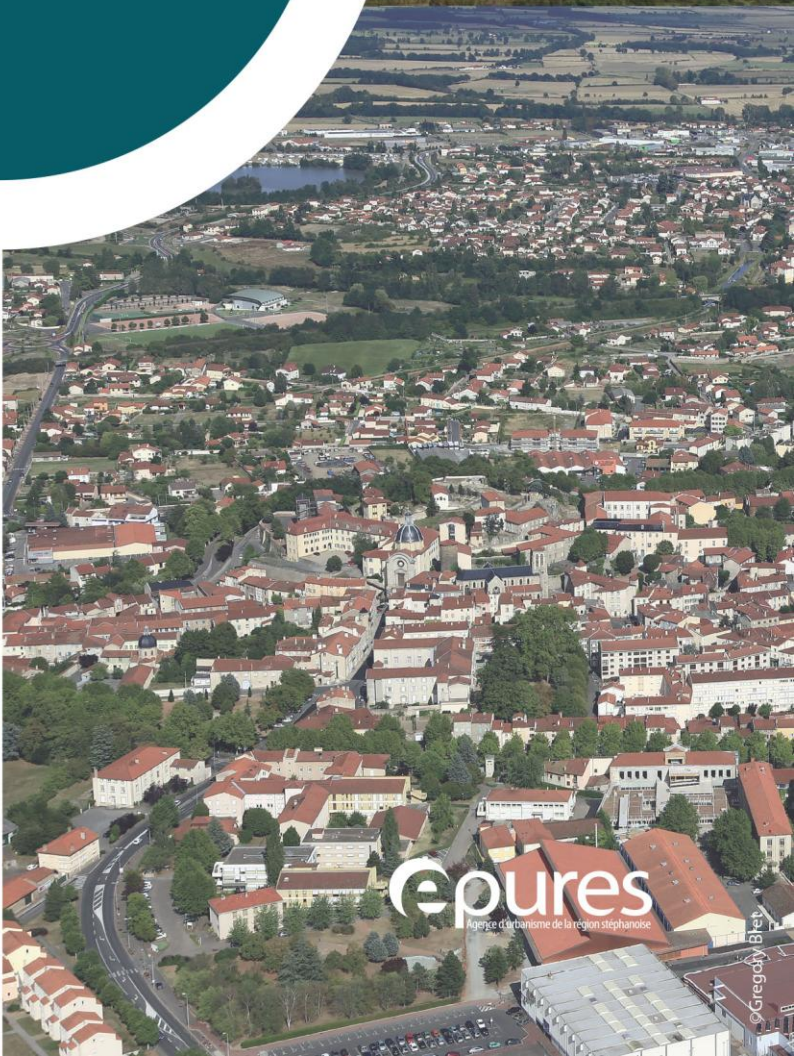
6.2 Autres annexes
informatives



Approuvé le 13 décembre 2022

Modification simplifiée n°1
approuvée le 12 décembre 2023

Mise à jour n°1 arrêtée le 10 mars 2026



epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

Sommaire des annexes informatives

Les annexes informatives regroupent les informations concernant les éléments mentionnés par les articles R. 151-52 et R. 151-53 du Code de l'Urbanisme ainsi que d'autres informations susceptibles d'intéresser les propriétaires ou acquéreurs de bien.

Le territoire du PLUi de Loire Forez agglomération est concerné par les éléments suivants :

Élément du R. 151-52 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12 Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1000 hectare	Retenue de Grangent	Carte du périmètre à la suite
Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants	Par délibération du conseil communautaire, Loire Forez agglomération instaure le droit de préemption urbain sur l'intégralité zones U et AU du PLUi. Ce droit est rétrocédé aux communes en dehors des zones économiques. Dans certains cas, ce droit peut être rétrocédé à d'autres entités (exemple : EPORA) (cf délibération et annexes publiées sur site de Loire forez agglomération : https://www.loireforez.fr)	

Élément du R. 151-52 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
Les zones d'aménagement concerté	SAVIGNEUX – ZAC de Crémérieux (espace Emeraude)	Carte des périmètres à la suite Sont annexés : Délibérations en Conseil Communautaire du 15/05/2007 Délibération en Conseil Communautaire du 25/06/2007 et cahier des charges de cession de terrains Arrêté préfectoral N°120 du 05/03/2008 et Dossier de Déclaration d'Utilité Publique Arrêté préfectoral N° 2013/66 du 01/03/2013 Extrait du dossier de création Dossier de réalisation
	MONTBRISON – ZAC des Granges	Dossier de réalisation Délibération du 26/06/1991 et dossier de modification du Plan d'Aménagement de zone (PAZ) et du Règlement d'Aménagement de Zone (RAZ) Ancien PAZ PAZ modifié Délibération en Conseil municipale de Montbrison du 27/02/1995
	ST JUST ST RAMBERT – ZAC de La Quérillière	Délibérations en Conseil de Communauté de Forez Sud du 08/07/1999 du 20/10/1999, et du 28/02/2001, dossier de création, dossier de réalisation, cahier des

Les zones d'aménagement concerté		charges de cession et de location des terrains.	
	ST JUST ST RAMBERT – ZAC Les Peyrardes	Délibération en Conseil municipal du 19/09/1991	
	MONTBRISON – ZAC de Vaure	Délibération du conseil municipal du 4/02/1972 décidant l'aménagement d'une zone industrielle au lieudit Vaure (cf. doc joint) Arrêté préfectoral du 16/11/1972 portant création de la ZAC dite « Zone industrielle de Vaure » (cf. doc joint) + délibération du conseil municipal du 21/12/1973 adoptant la réalisation de la ZAC « zone industrielle de Vaure » (cf. doc joint) + délibération 30/01/1989 de modification du règlement et du plan d'aménagement de la zone de Vaure + extraits de PAZ modifié (cf. doc joint)	
	ST ROMAIN Le PUY – ZAC des Epalits	Délibérations en Conseil municipal du 22/12/1993 et délibérations du 09/07/1993 pour la convention avec la SEDL. Délibération approuvant la modification du PAZ 6 aout 1997 et du 31 mai 1999 pour l'extension du plan d'aménagement de ZAC. Délibération du 6 octobre 2000 portant modification du lot 9. Dossier de création et plan du périmètre Dossier de réalisation, plan des servitudes et plan des réseaux humides	

	ZAC DES PLAINES MULTICOMMUNALES	Cahier de cessions de terrains Délibération en conseil municipal du 27/04/2007 Délibération en Conseil communautaire du 13/11/2007 Dossier de réalisation	
--	------------------------------------	--	--

Elément du R. 151-52 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article L. 332- 9 dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010	CHATELNEUF - lieu-dit Chante-coq	Dossier PAE
Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331- 14 et L. 331-15		Carte
Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article L. 331-36		Carte
Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L.424-1	Montbrison	Délibération du Conseil Municipal du 19/01/2026

Élément du R. 151-53 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ – Fond des Sarrazins SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT – boulevard Jean Jaurès SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ – Chemin de Tremoulin BOISSET-SAINT-PRIEST - La Gagère	Convention Délibération du 26/06/ 2014 Délibération du 26/09/ 2017 Convention Avenant N°1 Convention Délibérations du 02/03/2018 et du 20/3/2018
Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime	Bard Boisset St Priest Chalmazel - Jeansagnière Chambles Champdieu Châtelneuf Chazelles sur Lavieu Écotay-l'Olme Essertines-en-Châtelneuf Gumières Lavieu Lérigneux Lézigneux Margerie Chantagret Montbrison Palogneux Périgneux Roche Saint-Bonnet-le-Courreau Saint-Georges-en-Couzan Saint-Georges Haute-Ville Saint-Just-en-bas Saint-Just-Saint-Rambert Saint-Marcellin-en-Forez Sauvain Savigneux Sury-le-Comtal Verrières-en-Forez	Règlements de boisements

Élément du R. 151-53 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier	Informations issues du schéma départemental des carrières de 2005 (extractions autorisées en 1999) : ST-MARCELLIN-EN-FOREZ "Les Sereines" 20 ha 79 a 88 ca Argile Renouvellement + extension / 30 ans G.F. : 620 000 F ST-CYPRIEN "La Genette" 8 ha 33 a 10 ca Sables et graviers Ouverture / 10 ans G.F. : 486 090 F ST-GEORGES-HAUTEVILLE "Montclaret" – 14 ha 67a 03 ca Basalte Renouvellement Partiel / 15 ans Renouvellement Partiel / 15 ans G.F. : 1 518 000 F GREZIEUX-LE-FROMENTAL : Exploitation gisement de Bentonite	
Les bois ou forêts relevant du régime forestier	Chalmazel – Jeansagnière Saint-Just-en-bas Sauvain Saint-Bonnet-le-Courreau Saint-Paul-d'Uzore Champdieu Lérigneux Bard Verrières-en-Forez Saint-Marcellin-en-Forez Chambles	Carte

Élément du R. 151-53 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)	
Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés	Voies ferroviaires : Saint-Just-Saint-Rambert Voies routières : Boisset-lès-Montrond Bonson Chalain d'Uzore Chalain-le-Comtal Champdieu Craintilleux Grézieux-le-Fromental L'Hôpital-le-Grand Magneux-Haute-Rive Montbrison Pralong Roche Saint-Cyprien Saint-Georges-Haute-Ville Saint-Just-Saint-Rambert Saint-Marcellin-en-Forez Saint-Romain-le-Puy Savigneux Sury-le-Comtal Veauchette	Carte de l'ensemble des secteurs concernés Arrêté préfectoral du 07/02/2011 Tableau de classement sonore des voies ferroviaires et voies routières Arrêté préfectoral du 24/11/2014 Tableau de classement sonore des voies ferroviaires	

Élément du R. 151-53 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement	Sury-le-Comtal : SACCA France Sury-le-Comtal : SACCA OUTILLAGE Sury-le-Comtal : MIDAC Décharge St-Cyprien : VITALE RECYCLAGE St-Cyprien : Forges de la Becque Montbrison : EDF GDF Services Montbrison /Champdieu : Décharge de Montbrison Saint-Romain-le-Puy : ECOMARCHE Saint-Just-Saint-Rambert : WFGF	Arrêté préfectoral du 03/07/2019 Arrêté préfectoral n°238-DDPP-19 du 26/09/2019 et fiches descriptives des 9 sites concernés

Elément du R. 151-53 du Code de l'Urbanisme	Objet(s) concernés sur le territoire	Document(s) à la suite ou annexé(s)
Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets	Assainissement, eaux usées et eaux pluviales : Territoire du PLUi	>> Cf Annexes sanitaires 6.3 du dossier de PLUi Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales : - Rapport de présentation - Plans communaux des réseaux - Plans communaux de zonage eaux pluviales - Plans communaux de zonage d'assainissement - Règlement du service assainissement Guide technique « gestion intégrée des eaux pluviales »
	Eau potable : Territoire du PLUi	>> Cf Annexes sanitaires 6.3 du dossier de PLUi Etude CESAME sur l'alimentation en eau potable des communes du PLUi
	Déchets Déchèterie DZI la Loge - Savigneux Déchèterie route de la Fouillouse - St Just St Rambert Déchèterie ZI de l'Echaud - Sury-le-Comtal Déchèterie mobile Décharge de traitement et élimination de déchets industriels dangereux (Sira) - Sury-le-Comtal	>> Cf Annexes sanitaires 6.3 du dossier de PLUi >> CF cartes des déchèteries dans le Rapport de présentation - tome 2 Etat Initial de l'Environnement – chapitre relatif aux déchets 1.8.2

Cartes jointes à la suite :

- **la carte des rives de la retenue de Grangent** : relative à l'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12. Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1000 hectare ;
- les **périmètres des ZAC** en vigueur sur le territoire couvert par le PLUi,
- le périmètre des secteurs relatifs au taux de la **taxe d'aménagement**, en application de l'article L. 331-14 et L. 331-15 ;
- le périmètre des **secteurs affectés par un seuil minimal de densité**, en application de l'article L. 331-36 ;
- les **bois ou forêts relevant du régime forestier**.

Loire
FOREZ
Agglo

